



Vos bons cadeaux CSEE 2025 sont prêts à être utilisés !

Découvrez comment profiter simplement de vos avantages du CSEE Industriel pour offrir des cadeaux à vos enfants et vous faire plaisir.



50 € par enfant

Pour chaque enfant de moins de 14 ans



50 € pour vous

Un bon cadeau par agent actif



Jusqu'au 3 décembre 2026

Profitez-en sur une longue période



Utilisables plusieurs fois

Dépensez en une ou plusieurs commandes

Accédez à vos bons

La première étape pour utiliser vos bons cadeaux consiste à les localiser sur le portail billetterie du CSEE.

1

Connectez-vous au site du CSEE Industriel



Rendez-vous sur le site de votre CSEE et utilisez vos identifiants habituels pour accéder à votre espace personnel. Si vous avez oublié votre mot de passe, vous pouvez recevoir un accès par email. Si vous ne vous êtes jamais connecté, remplissez le formulaire "activez votre compte".

2

Accès au portail billetterie CSEE



Vos bons cadeaux offerts par le CSEE sont arrivés !

Les Actualités du CSE | décembre 09, 2025

Pour vos enfants

Offrez un joli cadeau au pied du sapin grâce à votre bon cadeau enfant, offert par le CSEE. → Montant : 50 € par enfant de moins de 14 ans

Pour vous aussi

Profitez de votre bon cadeau adulte pour une petite attention rien que pour vous. → Montant : 50 € par agent

Comment les utiliser ?

- 1 Connectez-vous au portail billetterie CSEE : <https://billetterie.cseei-airfrance.fr/>
- 2 Cliquez sur "Mes avantages" (en haut à droite, icône 🎁) pour consulter le montant de vos bons cadeaux
- 3 Choisissez vos cadeaux parmi les enseignes partenaires ou de la billetterie

Les bons sont valables jusqu'au 3 décembre 2026, utilisables en une ou plusieurs fois.

Une fois connecté(e) au site du CSEE Industriel, cliquez sur "Vos bons cadeaux sont arrivés !" puis sur billetterie.cseei-airfrance.fr

3

"Mes avantages"



Repérez l'icône en forme de cadeau 🎁 située en haut à droite de votre écran.

À noter : l'option "J'utilise ma subvention" correspond à votre enveloppe billetterie annuelle maximale. Cette somme n'est pas créditive directement sur votre compte : elle est utilisable uniquement dans la limite des quotas disponibles pour les offres de billetterie proposées.

- ☐ **Astuce pratique :** ajoutez le site du CSEE Industriel www.cseei-airfrance.fr à vos favoris et enregistrer le mot de passe pour y accéder encore plus rapidement lors de vos prochaines visites.

Comment utiliser vos bons cadeaux ?

Une fois que vous avez choisi comment utiliser vos bons, le processus de commande est simple et sécurisé. Voici comment procéder pour transformer vos bons en cadeaux concrets.



Parcourez les enseignes

Explorez les différentes enseignes partenaires proposées sur le portail ou choisissez de la billetterie-spectacles.

Ajoutez au panier

Sélectionnez les articles qui vous intéressent et ajoutez-les à votre panier. Vous pouvez continuer vos achats dans plusieurs enseignes différentes avant de valider.

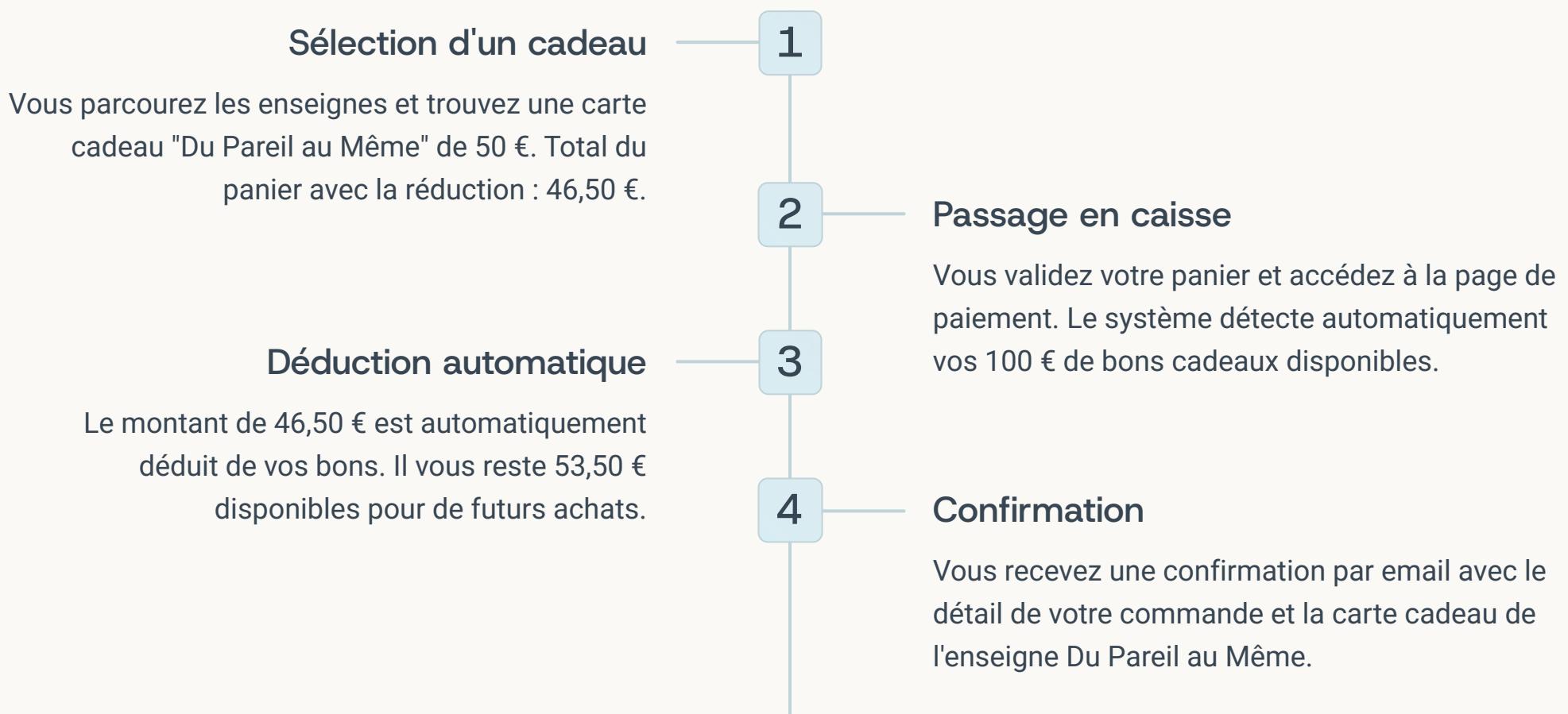
Validez votre commande

Au moment du paiement, le montant de vos bons cadeaux sera automatiquement déduit du total. Si le montant de votre commande dépasse celui des bons, vous pourrez compléter par un autre moyen de paiement.

Le système de paiement est entièrement automatisé : pas besoin de saisir de code ou de manipulations complexes. **Vos bons disponibles s'affichent automatiquement par défaut lors du paiement**, et le montant est déduit instantanément. Si vous ne souhaitez pas les utiliser tout de suite, vous devez choisir un autre mode de paiement. **Si vous utilisez seulement une partie de vos bons, le solde restant demeure disponible pour vos prochains achats.**

Exemple pratique d'utilisation

Pour mieux comprendre comment fonctionnent vos bons cadeaux dans une situation réelle, voici un exemple concret d'utilisation. Imaginons que vous ayez 100 € de bons disponibles (50 € pour vous et 50 € pour un enfant).



Carte multi-enseignes

Vous avez également la possibilité de choisir de transformer vos bons en carte multi-enseignes. **Attention les frais de port (à ce jour 8,50€) sont à votre charge. Nous vous conseillons de privilégier une e-carte d'une seule enseigne, gratuite et beaucoup plus flexible.**

Carte Shopping Pass : <https://billetterie.cseei-airfrance.fr/product/5166>

Conseils pour optimiser vos bons

Pour tirer le meilleur parti de vos bons cadeaux CSEE, voici quelques recommandations pratiques qui vous aideront à maximiser leur utilisation et à éviter les erreurs courantes.

Privilégiez les e-cartes, gratuites et disponibles immédiatement.

Prenez le temps de choisir l'enseigne pour éviter les bons multi-enseignes car vous allez payer des frais de port pour les recevoir à domicile.

Utilisez les réductions

Combinez vos bons cadeaux avec les réductions des enseignes partenaires. Vous maximiserez ainsi votre pouvoir d'achat.

Questions fréquentes et solutions

Si votre question n'apparaît pas ici, n'hésitez pas à contacter le CSEE Industriel : litigesbilletterieenligne@cei-airfrance.org

Puis-je partager mes bons ?

Non, les bons sont nominatifs et liés à votre compte personnel. Ils ne peuvent pas être transférés à un autre agent ou membre de la famille.

Que se passe-t-il si je ne les utilise pas avant la date limite ?

Les bons non utilisés avant le 3 décembre 2026 seront perdus. Aucun remboursement ni prolongation ne sera possible après cette date.

Puis-je me faire rembourser ?

Non, les bons cadeaux ne peuvent pas être convertis en argent liquide. Ils sont exclusivement utilisables pour des achats sur le portail billetterie.

Les frais de livraison sont-ils inclus ?

Non, privilégiez les cartes dématérialisées.

Y a-t-il des restrictions sur certains produits ?

Non, vous pouvez utiliser vos bons sur tout le portail.

Puis-je cumuler plusieurs bons sur une même commande ?

Oui, tous vos bons disponibles peuvent être utilisés simultanément.

Problèmes techniques

Si vous rencontrez des difficultés techniques lors de l'utilisation de vos bons (bug d'affichage, problème de connexion, déduction incorrecte), voici les étapes à suivre :

1. Videz le cache de votre navigateur et reconnectez-vous
2. Essayez avec un autre navigateur (Chrome, Firefox, Safari)
3. Vérifiez que votre connexion internet est stable
4. Si le problème persiste, contactez-nous avec une capture d'écran

Besoin d'aide ?

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez la moindre question ou si vous rencontrez une difficulté.



Consultez la FAQ

Accédez à notre foire aux questions sur le portail billetterie.



Contactez-nous par email

Envoyez-nous vos questions à
litigesbilletterieenligne@cei-airfrance.org Nous vous répondrons au plus vite.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes !

